

Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration aura lieu cette année le 16 novembre 2008.

Tous les détails du déroulement de ce jour-mémoire vous seront distribués courant octobre.

A noter que lors de cette cérémonie seront présents les enfants de l'école primaire.

Sports

Liste des responsables des sections sportives de Fréjeville

Association sportive et culturelle de Fréjeville		M. Jean-Paul AUDU, président de l'A.S.C.F.
	Responsables	Informations (si communiquées)
<u>Section Badminton</u>	M. Bernard GRUESO	<u>Mardi :</u> • 18h45 à 20h00
<u>Section Danse</u>	Mme Annie LACHAUME	<u>Mardi :</u> • 17h00 à 18h00 : Modern'jazz 1 (6/8 ans) • 18h00 à 19h00 : Classique préparatoire (6/8 ans) • 19h00 à 20h00 : Modern'jazz Adultes <u>Mercredi :</u> • 11h00 à 11h45 : Eveil (à partir de 4 ans) <u>Vendredi :</u> • 17h00 à 18h00 : Modern'jazz 2 (9/11 ans) • 18h00 à 19h00 : Classique moyen • 19h00 à 20h00 : Modern'jazz ados.
<u>Section Foot à 7 Ufolep</u>	M. Jean Marc ALLAIN	Voir responsable pour plus d'informations
<u>Section Foot à 11 District</u>	M. Christophe BATUT	Voir responsable pour plus d'informations
<u>Section Gymnastique</u>	Mme Laurence GENESTE	<u>Mercredi :</u> • 18h00 à 19h00 : Gym douce • 19h00 à 20h00 : Gym tonique
<u>Section Marche - Randonnée</u>	M. Robert SOCCOL	Voir responsable pour plus d'informations
<u>Section Pétanque</u>	M. Alexandre BATUT	Voir responsable pour plus d'informations
<u>Section Volley + École de Volley</u>	M. Sébastien BRUNE	Voir responsable pour plus d'informations ou sur : www.frejevillevolley.com

Athlétisme. Zoom sur Quentin POZZOBON, au pas de course...

Quentin POZZOBON, jeune cadet de 16 ans, habite à la Métairie Basse. Il court en effet très vite. Pour s'en persuader, voici ses dernières performances en 1 500 mètres Steeple :

- 1er au championnat du Tarn
- 2ème au championnat de Midi-Pyrénées
- 3ème au championnat inter régional

Pour arriver à ces résultats, il s'entraîne depuis l'âge de 5 ans dans le club du Tarn Sud Athlétisme TSA dans l'enceinte du stade du Travet.

Scolarisé en 1ère SES (Sciences Economiques et Sociales) au lycée de la Borde basse, il consacre 8 heures d'entraînement à son sport (et quelques autres pendant le week-end pour maîtriser son endurance). Avec la complicité de son entraîneur Patrick DESPREZ, qui entraîne l'ancien Castrais Cédric Pélissier (deuxième au dernier championnat de France de Cross et sélectionné pour les championnats du monde), il perfectionne sa technique.

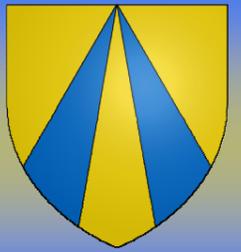
Mais comment lui est venu cette passion? Sa grande sœur Elsa, rêvait de faire de l'athlétisme... les petits frères veulent toujours faire comme leurs aînés.

Si vous rencontrez Quentin... courez quelques pas avec lui, il pourrait vous faire partager son sport avec une réelle passion.

Vos enfants veulent découvrir l'athlétisme. Contactez Roger JUAN au 05.63.59.42.43. ou sur son portable au 06.63.75.72.04., il est le président du Tarn Sud Athlétisme.



Bulletin d'informations municipales de Fréjeville



N° 2 - Septembre 2008

Sommaire

- Le mot du maire. 1
- Compostage. 2
- Location de la salle Fabre. 3
- Civisme. 4
- Illumination à Noël et Village fleuri. 5
- Commémoration du 11 nov. 1918. Sports. 6

Infos pratiques

MAIRIE

Telephone : 05.63.74.33.58.
Fax : 05.63.74.33.61.
E-mail : mairiefrejeville@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :
Lundi |
Mardi | de 10 h à 12 h
Jeudi | et de 16 h à 18 h
Vendredi |
Mercredi > de 16 h à 18 h

Le secrétariat est fermé le 1er et 3ème mercredi du mois

Permanence des élus :
Vendredi > de 17 h à 18 h 30

ÉCOLE

Telephone : 05.63.74.33.38.

PAROISSE

M. l'Abbe Louis GAU
Telephone [centre paroissial de Saix] : 05.63.74.71.63.

DISTRIBUTION DES AVIS DE DÉCÈS

Mme Lucette VIGUIER
Telephone : 05.63.74.34.71

Le mot du maire

Ce n'est pas la première fois que des problèmes de vitesse excessives reviennent sur la table du Conseil Municipal : la traversée de Fréjeville, route de Vielmur, Aupillac, La Grèze, le hameau de Grèze, le Pujol, etc...et toujours la même demande : sécuriser les riverains.

Le Conseil Municipal de Fréjeville a été élu au suffrage universel. Il lui appartient entre autres responsabilités, d'assurer la sécurité de ses administrés. Nous avons la chance d'habiter à la campagne et nous avons souhaité perpétuer les valeurs de convivialité et de bon voisinage, en permettant aux habitants de la commune de vivre en harmonie et paisiblement.

Mais soyons réalistes : nous vivons une époque très particulière où la notion de Droits prime malheureusement trop souvent sur la notion de Devoirs, et où l'urgence et le stress prédominent.

En terme de sécurité routière, il n'est plus du tout question de Droits ou de Devoirs, mais de respect de la personne humaine. Nous ne devons pas oublier que nous sommes responsables de nos actes au volant depuis que nous avons obtenu notre permis de conduire.

Aussi, et avant qu'il n'arrive un accident qui pourrait s'avérer dramatique, nous souhaitons rappeler à l'ensemble des administrés quelques notions élémentaires mais essentielles pour la vie en société, et plus particulièrement le respect du code de la route. En effet, la valeur de la vie d'une personne est sans commune mesure avec les quelques misérables minutes gagnées sur un trajet. Soyons tous persuadés que la vie d'un chauffard et de sa famille sera à jamais empoisonnée par un accident mortel responsable, et ce d'autant plus si la victime est une personne de sa connaissance. Aussi, et plutôt que de plonger plusieurs familles dans le

malheur, réfléchissons au fait que partir cinq minutes avant permet de ne pas avoir le stress d'arriver en retard, et évite ainsi les imprudences.

Le Conseil Municipal va se pencher une fois de plus sur le sujet. En ce moment plusieurs essais ont été mis en place temporairement afin de voir les réactions de chacun ; elles ne se font pas attendre. Nous les écoutons et quand nous n'aurons plus de remarques cela voudra dire que nous aurons trouvé la bonne solution et que nous pourrons l'appliquer définitivement.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le maire, Michel MAUREL



↳ Pancarte posé à l'entrée du 'Pujol'

A noter que ce bulletin a été imprimé au secrétariat de mairie, grâce au nouveau photocopieur couleur récemment investi.

Compostage

La communauté de communes du Pays d'Agout lance "L'opération Compostage Domestique" :

Cette action vise à favoriser la pratique du compostage chez les particuliers en mettant en place la distribution de composteurs à des prix très attractifs. Cette opération a séduit plus de 150 foyers au premier semestre 2008. Suite à cette réussite, 150

autres nouveaux composteurs devraient être achetés d'ici la fin de l'année. Cette démarche vise à réduire la production de déchets à la source.

Voici le guide où vous trouverez les explications pour réserver un composteur et les méthodes pour réaliser un bon compost :

Communauté de Communes du Pays d'Agout

Lancez-vous dans le compostage

Reservez un composteur au 05 63 70 52 67

plastique recyclé (11 TTC - 360 litres)
bois (14 TTC - 360 litres)

Bénéficiez de ces prix intéressants grâce au soutien de la CCPA, du Conseil Général du Tarn et de l'ADEME

Le compostage en tas ou en bacs...

C'est un moyen rapide pour obtenir un bon terreau en laissant fermenter vos biodéchets. En tas ou fond du jardin, le compostage a largement fait ses preuves, en bacs, il est simplement plus esthétique. A vous de choisir.

... ensemble

Il est temps de réduire nos déchets. En promouvant le développement du compostage domestique, la CCPA explore de nouvelles pistes pour l'environnement et cherche à maîtriser le coût des déchets.

Pour faire un bon compost

> Mettez-y

Déchets verts : tailles (branches inférieures à 1 cm), tontes, feuilles, fleurs fanées
Déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, quelques restes de repas (légumes, pâtes, riz...), croûtes de fromages
Autres : Marc de café, pain rassis (pensez aux oiseaux en hiver), écorces d'arbres, cendres de bois refroidies, essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier

> N'y mettez pas

Excréments, litières souillées, verre, plastique, métal (clous, vis...), poussières d'aspirateurs, balayures
Restes de viande et de poissons (pour éviter odeurs et rongeurs)
Sable, cailloux, graviers
Mauvaises herbes pour ne pas propager les graines
Activateurs de compost (efficacité plutôt faible)

Le coin des astuces

Le compost est un milieu vivant alors Tenez-le à l'ombre des fortes chaleurs, arrosez-le de temps en temps en été si besoin,

Ajoutez 2 pelles de terre de temps en temps pour l'enrichir, Jetez-y quelques boules de papiers journaliers pour faire des nids à vers de terre et mélangez tous les 6 mois, Mettez-y des vers de terre lorsque vous en trouvez dans votre jardin.

Plastique recyclé 75 cm x 70 cm x 70 cm
Bois 75 cm x 70 cm x 70 cm

Composteurs
plastique recyclé (11 TTC - 360 litres)
bois (14 TTC - 360 litres)

Bénéficiez de ces prix intéressants grâce au soutien de la CCPA, du Conseil Général du Tarn et de l'ADEME

Utilisation du compost

Après 6 à 12 mois, vous pouvez utiliser directement votre compost en mélange avec de la terre de jardin :

Incorporez le aux 5 à 15 premiers cm du sol à des doses de 3 l/m². Pensez, dans les pots de fleurs, à sortir les morceaux mal décomposés ou trop grossiers, mettez 1/3 de compost, 1/3 de terreau, 1/3 de terre. Utilisez le comme paillage au pied des arbres lorsqu'il est frais et grossier (moins de 3 mois).

Le saviez-vous ?

Le compost retient de grandes quantités d'eau. Il aide les plantes à traverser les périodes sèches.

Au printemps, il joue le rôle d'engrais et accélère la croissance des plantes.

Le monde qui l'habite (vers, champignons, bactéries...) a une action bénéfique sur la structure du sol.

Communauté de Communes du Pays d'Agout
1 place de l'Eplanade - 81570 Vielmer sur Agout
Tél : 05 63 70 52 67 Mail : cc.pays.agout@wanadoo.fr
Site : cc.pays.agout.free.fr
Impression CCPA 2008

Location de la salle Fabre

La salle Fabre est réservée uniquement aux associations et aux habitants majeurs de Fréjeville.

En ce qui concerne la location aux habitants :

Il faut adresser une demande par téléphone à la responsable de la salle, en l'occurrence Mme Pascale ROMÉRO.

Pour la joindre, deux possibilités :

- Par mobile au 06.64.77.95.94. | tous les jours
- A son domicile au 05.63.70.55.92. | de 19h à 21h

Après avoir conclu une date de réservation, elle se chargera de préciser les modalités à accomplir avant, durant et après toute la durée de la location.

Un règlement énumérant le coût et les diverses règles à respecter sera délivré au loueur.

Nous rappelons que toute forme de cession ou de sous location y est interdite comme l'y autorise par dérogation l'article 1717 du Code Civil.

Civisme

Construction de local ou abris :

Il est nécessaire de demander un permis de construire auprès de la mairie si la surface hors œuvre brute (superficie du plancher) est supérieure ou égale à 20 m².

Pour toute construction inférieure à 20 m², une déclaration de travaux préalable doit toutefois être soumise à la mairie.

Vitesse en voiture ou en engin à deux roues :

Suite à de nombreuses plaintes, des ralentisseurs provisoires ont été disposés le long de la 'rue du lavoir' (voir photo) afin de diminuer la vitesse dans cette zone. Pour l'heure, ils ne sont que temporaires, mais ils pourraient s'avérer définitifs ou reconduits dans d'autres secteurs de la commune si le comportement des automobilistes le nécessite. Nous appelons à plus de responsabilité de la part de tous.

Nous vous rappelons également l'importance de respecter les limitations de vitesse dans les bourgs et les hameaux, et un ralentissement est souhaitable le long des maisons situées en bordure de route.

Des personnes ou des animaux sont susceptibles de déboucher à

tout moment et provoquer des drames ou des dommages irréversibles.

Pour le bien de tous, nous invitons les conducteurs à plus de vigilance.



↳ Séparateurs disposés le long de la 'rue du lavoir'

Illumination à Noël et Village fleuri

Concours d'illumination à Noël :

Mme Jacqueline ESCANDE, responsable de l'aménagement de l'espace propose aux habitants de Fréjeville un concours d'illumination des habitations de la commune.

Une plaquette comportant les modalités de ce concours et les prix à remporter vous sera distribuée prochainement.

Nous faisons appel à la bonne volonté de tous et vous invitons à vous associer à ce projet, afin de mettre en valeur l'accueil et la convivialité de notre commune.

Concours de village fleuri :

L'année prochaine, il sera proposé aux habitants un concours de floraison de leurs habitations.

Nous développerons les détails de cette initiative au début de l'année prochaine. Mais pour embellir notre village au mieux, vous pouvez dès à présent préparer vos jardinières et vos pots pour être prêts dès le printemps.

